

Qu'est ce que la Gale?

Ce **n'est pas une maladie grave**, c'est une affection cutanée due à un parasite de la famille des acariens appelé *«sarcopte»* qui se loge et circule sous la peau.



Comment la reconnaître ?

- > des démangeaisons, surtout nocturnes.
- > des boutons surtout entre les doigts, sur les poignets, et les organes génitaux.
- > parfois des plaies dues au grattage.



Comment s'attrape-t-elle?

- > Par contact **direct et <u>prolongé</u>** de la peau avec une personne porteuse de la gale.
- > Par contact avec des vêtements, du linge de maison, la literie ou du mobilier en tissu, utilisés par une personne porteuse de la gale.

Il n'y a pas de contagion possible par les stylos, cahiers, jouets en plastique et mobilier.



Contact : Ville de Béziers Service Communal de Santé Publique Caserne Saint Jacques, Avenue de la Marne 34500 Béziers www.ville-beziers.fr https://www.facebook.com/ville.debeziers

Comment agir?

- Consulter son médecin traitant car il faut traiter <u>en même temps</u> les personnes malades et leur entourage proche (famille, petit(e) ami(e)), <u>même non malade</u>.
- Traiter l'environnement (linge, literie, mobilier revêtu de tissu et objets textiles utilisés par le malade).
- S'il s'agit d'un enfant scolarisé ou en collectivité, avertir la direction de l'établissement.

A la maison:

- Laver en machine à 60° avec les produits de lavage habituels le linge lavable (linge de toilette, draps, taies oreillers, torchons...).
- Pour le linge et objets textiles ne supportant pas d'être lavés à 60° (vêtements,couverture, couettes, oreillers..) : les vaporiser en aérant la pièce avec un produit acaricide (type APAR ®) puis les mettre dans un sac plastique fermé et laisser agir le temps indiqué par le mode d'emploi avant de procéder au lavage habituel en machine.
- Si vous ne possédez pas de produits acaricides, placer tous les objets en tissus non lavables dans un sac plastique, le laisser fermé pendant minimun 72h puis laver en machine.
- Tous les éléments du mobilier constitués de matériaux absorbants (chaises et canapés <u>en tissu</u>, literie...) en contact avec le sujet atteint doivent être traités : pulvériser le produit acaricide (type APAR ®), laisser agir et aspirer.

• Il n'y a pas de risque de contamination par le biais de surfaces lisses telles que vaisselle, couverts, tétines, stylos....

En collectivité d'enfants (écoles ,crêches, centres de loisirs...) :

L'enfant devra rester à la maison pendant
3 jours après le début du traitement.
L'éviction, pour les personnes en contact mais qui ne sont pas malades (frères, soeurs), n'est pas nécessaire.



- La désinfection des locaux et du matériel est inutile (pas de contagion possible par les stylos ou cahiers).
- Si l'enfant est en maternelle ou en crêche : les objets en tissus (matelas, coussins, tapis)...seront traités par la collectivité. Les draps, doudous et objets personnels seront remis aux parents pour les laver à 60°.

Des mesures simples de prévention existent!:

- Ne pas entasser les effets personnels en tissu (doudou, écharpes, bonnets, vêtements...).
- Demander aux parents de fournir un sac au nom de l'enfant afin d'y déposer les objets personnels. Celui-ci peut être accroché au porte-manteau de l'enfant.
- Faire laver les mains aux enfants fréquemment (récréation, avant les repas.)